

~~Royaume du Maroc~~

Le Premier Ministre

Ministère Délégué Auprès du Premier  
Ministre chargé des Affaires Economiques  
et Générales

DECISION N° 2/7 DU 07 MARS 2006

**PORTANT INSTAURATION D'UNE SUBVENTION FORFAITAIRE  
SUPPLEMENTAIRE EN FAVEUR DU SUCRE BRUT D'IMPORTATION**

**Le Ministre délégué auprès du Premier Ministre chargé des Affaires  
Economiques et Générales ;**

Vu le dahir portant loi n° 1.74.403 du 5 chaoual 1397 (19 septembre 1977),  
réorganisant la Caisse de Compensation notamment ses articles 5 et 6 ;

Vu le décret n°2.04.532 du 07 Joumada I 1425 (25 Juin 2004) portant délégation  
d'attributions et de pouvoirs à Monsieur Rachid Talbi El Alami Ministre Délégué auprès  
du Premier Ministre Chargé des Affaires Economiques et Générales;

Vu la décision n° 2/21 du 30 août 1996 du Ministre délégué auprès du Premier  
Ministre Chargé de l'Incitation de l'Economie instaurant une subvention forfaitaire en  
faveur du sucre ;

Vu la décision n° 2/6 du 15 décembre 1998 du Ministre délégué auprès du  
Premier Ministre Chargé des Affaires Générales du Gouvernement modifiant la décision  
n° 2/21 du 30 août 1996;

Considérant la flambée des cours du sucre brut sur le marché international ;

Après Avis de la Commission Interministérielle des Prix réunie le 21 février  
2006 ;

**DECIDE**

**Article premier:**

Dans le cas où le prix du sucre brut rendu à l'importation (droits et taxes et frais d'approches inclus) dépasse le prix cible de 4 700 dh/tonne, il est institué une subvention forfaitaire par tonne de sucre brut importée en faveur de la société COSUMAR.

Le montant de cette subvention est la différence entre le prix du sucre brut rendu à l'importation et le prix cible de 4 700 dh/tonnes.

**Article deux :**

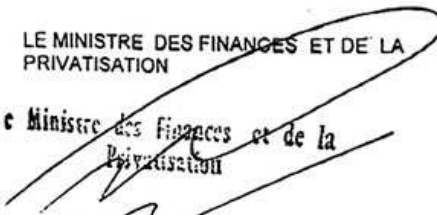
Le Ministre des Finances et de la Privatisation, le Ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Mise à Niveau de l'Economie et le Directeur de la Caisse de Compensation sont chargés de l'exécution de la présente décision.

LE MINISTRE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE  
CHARGE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET GENERALES  
Ministre Délégué Auprès du Premier Ministre  
Charge des Affaires Economiques et Générales

  
Rachid TALBI EL ALAMI


03 AVR 2006

LE MINISTRE DES FINANCES ET DE LA  
PRIVATISATION

  
Ministre des Finances et de la  
Privatisation

Signé : FATHALLAH OUALALOU

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE ET DU  
COMMERCE ET DE LA MISE A NIVEAU  
DE L'ECONOMIE

  
Le Ministre de l'Industrie, du Commerce  
et de la Mise à Niveau de l'Economie

Signé Samir MEZOUAR